Nouvelles mesures gouvernementales : COVID-19

Les vagues se succèdent ; les variants se multiplient ; le nombre de cas remonte, le gouvernement est contraint de resserrer encore un peu plus son dispositif de lutte contre le Covid-19. A partir du SAMEDI 16 JANVIER 2021, de nouvelles mesures seront mises en place dans toute la France.

La Mairie de Meulan-en-Yvelines reste mobilisée pour répondre au mieux à ses administrés.

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations, interdictions et restrictions.

Couvre-feu national de 18h à 6h. Attestation obligatoire pour se déplacer dans cette plage horaire :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/couvre-feu

Port du masque OBLIGATOIRE

- Dans les écoles à partir de 6 ans
- Dans les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, assistants maternels)
- Dans tous les établissements recevant du public
- Dans les 50m aux abords des établissements d'enseignements
- Dans les 50m aux abords des gares
- Dans les marchés couverts ou non
- Transports en commun, scolaire, taxi, VTC

Trajets domicile/travail de 6h à 18h AUTORISÉS

Télétravail OBLIGATOIRE (si possible)

Crèches, écoles, collèges et lycées OUVERTS (protocoles sanitaires renforcés dans les cantines et PAS de sport en intérieur)

Services périscolaires (garderie, cantine, accueil de loisir) OUVERTS

Universités et établissement du supérieur (COURS EN LIGNE)

Rassemblements privés INTERDITS

Rassemblement publics INTERDITS

Restaurants, bars FERMÉS

Centres commerciaux AUTORISÉS

Lieux culturels (cinémas et salles de spectacles, etc…) FERMÉS

Salles à usage multiple (salle des fêtes, polyvalentes etc…) FERMÉES

Salles de danses et de jeux INTERDITS

Bibliothèque AUTORISÉE (fermeture 18h)

Rendez-vous médicaux AUTORISÉ (avec attestation après 18h)

Visites dans les EPHAD AUTORISÉ

Déménagements AUTORISÉ

Déplacements du quotidien (de 6h à 18h) AUTORISÉ

Déplacements en France métropolitaine AUTORISÉ

Déplacements en Europe AUTORISÉ (tests PCR)

Déplacements hors Europe INTERDIT

Enterrements AUTORISÉS (30 personnes)

Mariages AUTORISÉS (6 personnes)

Parcs, jardins, plages et forêts AUTORISÉS

Pratique du sport en intérieur INTERDIT (associations et école municipale des sports)

Pratique du sport en extérieur et pour les mineurs AUTORISÉ

Piscines FERMÉES au public (exception personnes à haut niveau et avec prescriptions médicales et IME)

La Mairie de Meulan-en-Yvelines reste ouverte aux horaires habituels, les permanences sont disponibles uniquement sur RDV.

La mission locale n’assure plus de permanence durant le confinement.

Maintien de services essentiels aux habitants par GPS&O

La communauté urbaine assure la continuité de service dans les conditions normales, aux jours et horaires habituels :

- Déchets (collecte et déchetterie). Toutes les informations pratiques et les conditions d'accès aux déchetteries sur https://bit.ly/2HVzTdD
- Espace public/Voirie
- Eau et assainissement
- Logement

La Poste assure la continuité de ses activités au service de tous ses clients particuliers et entreprises. De très nombreux services de La Poste restent également accessibles à distance depuis les sites laposte.fr et labanquepostale.fr.

- Les bureaux de poste restent ouverts sur l’ensemble du territoire : les points de contact en partenariat (agences postales communales et relais poste commerçants*) sont également accessibles

Contact

Mairie : 01 30 90 41 41

accueil@ville-meulan.fr